COMMENT RÉGLER LES COTISATIONS DUES À L'IRCEC (RAAP ET RACD)

PAR CHÈQUE
adressé à l'ordre
de l'Agent Comptable de l'AGESSA

PAR VIREMENT
sur un compte spécifique libellé comme suit :

N° AGESSA / RAAP / RACD / Période concernée* / Raison sociale

* 1er trimestre 2017 = **171**
2e trimestre 2017 = **172**
Année 2017 = **17A**

RIB

10107	00228	00350912917	48
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

IBAN	CODE BIC
FR76 1010 7002 2800 3509 1291 748	BREDFRPPXXX

Pour de plus amples informations, contactez l'IRCEC sur sa ligne dédiée au **01 44 95 68 38** ou par courriel à **contactracd@ircec.fr**

Pour tout renseignement sur les déclarations et les règlements déjà effectués, contacter l'AGESSA au **01 48 78 25 00**

IRCEC
1 CAISSE 3 RÉGIMES
RAAP RACL RACD

9 RUE DE VIENNE
CS 70012
75379 PARIS CEDEX 08

Téléphone 01 44 95 68 38

www.ircec.fr

IRCEC
1 CAISSE 3 RÉGIMES
RAAP RACL RACD

BORDEREAU DÉCLARATIF IRCEC (RAAP ET RACD)

MODE D'EMPLOI 2017

CAISSE NATIONALE DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES ARTISTES-AUTEURS

PRÉCOMPTE DES COTISATIONS DUES À L'IRCEC (RAAP ET RACD)

(Article L.382-12 du code de la Sécurité sociale)

L'AGESSA est collecteur pour le compte du RAAP et du RACD qui ensuite gèrent l'intégralité de vos déclarations et de vos cotisations.
Le traitement du bordereau déclaratif RAAP et RACD est automatisé.

Vous devez utiliser le bordereau RAAP et RACD, à télécharger, à l'exclusion de tout autre document et le remplir :
- en respectant les zones à renseigner
- en écrivant à l'encre bleue ou noire et en lettres majuscules.

Tout bordereau, incomplet, raturé ou utilisant un autre support, ne pourra être traité et vous sera renvoyé pour complément(s).

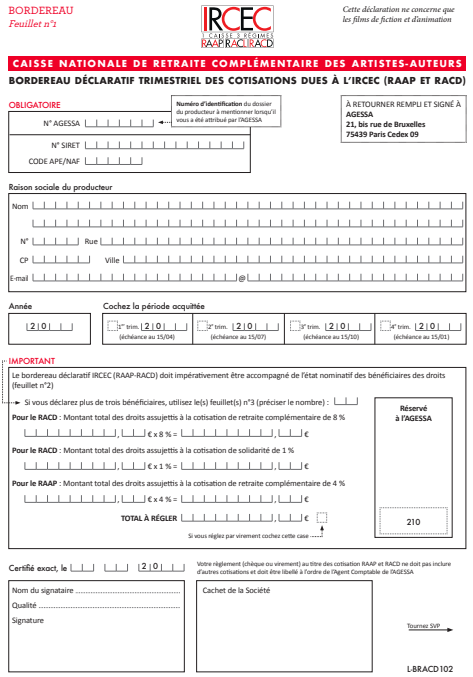
BORDEREAU
Feuillet n°1

IRCEC 1 CAISSE 3 RÉGIMES RAAP RACL RACD

Cette déclaration ne concerne que les films de fiction et d'animation

CAISSE NATIONALE DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES ARTISTES-AUTEURS

BORDEREAU DÉCLARATIF TRIMESTRIEL DES COTISATIONS DUES À L'IRCEC (RAAP ET RACD)

OBLIGATOIRE

N° AGESSA

Numéro d'identification du dossier du producteur à mentionner lorsqu'il vous a été attribué par l'AGESSA

N° SIRET

CODE APE/NAF

À RETOURNER REMPLI ET SIGNÉ À
AGESSA
21, bis rue de Bruxelles
75439 Paris Cedex 09

Raison sociale du producteur

Nom

N° Rue

CP Ville

E-mail @

Année 2 | 0 |

Cochez la période acquittée

1er trim. | 2 | 0 | (échéance au 15/04)
2e trim. | 2 | 0 | (échéance au 15/07)
3e trim. | 2 | 0 | (échéance au 15/10)
4e trim. | 2 | 0 | (échéance au 15/01)

IMPORTANT
Le bordereau déclaratif IRCEC (RAAP-RACD) doit impérativement être accompagné de l'état nominatif des bénéficiaires des droits (feuillet n°2)

Si vous déclarez plus de trois bénéficiaires, utilisez le(s) feuillet(s) n°3 (préciser le nombre) :

Réservé à l'AGESSA

Pour le RACD : Montant total des droits assujettis à la cotisation de retraite complémentaire de 8 % , , € x 8 % = , , €

Pour le RACD : Montant total des droits assujettis à la cotisation de solidarité de 1 % , , € x 1 % = , , €

Pour le RAAP : Montant total des droits assujettis à la cotisation de retraite complémentaire de 4 % , , € x 4 % = , , €

TOTAL À RÉGLER , , €

210

Si vous réglez par virement cochez cette case

Certifié exact, le | | | | | 2 | 0 |

Votre règlement (chèque ou virement) au titre des cotisation RAAP et RACD ne doit pas inclure d'autres cotisations et doit être libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'AGESSA

Nom du signataire .....
Qualité .....
Signature

Cachet de la Société

Tournez SVP

L-BRACD 102

L'auteur qui perçoit des droits d'auteur ou une rémunération équivalente doit s'acquitter de cotisations de retraite complémentaire auprès de l'IRCEC au titre du RAAP et du RACD. Les cotisations en question sont retenues à la source - précomptées - par le producteur avec qui l'auteur de fiction est lié par un contrat.

Le producteur doit précompter les cotisations suivantes :
- une cotisation due au RAAP à hauteur de 4 % (sauf si l'auteur perçoit une pension de retraite du RAAP) ;
- une cotisation due au RACD à hauteur de 8 % (6 % à la charge de l'auteur et 2 % à la charge du producteur) OU de 1 % si l'auteur perçoit une pension de retraite du RACD ou s'il atteint un plafond de points au RACD.

COMMENT REMPLIR LE BORDEREAU DÉCLARATIF

1. Le bordereau rempli et signé doit impérativement être retourné à :
AGESSA
21, bis rue de Bruxelles
75439 Paris Cedex 09

2. Indiquez votre n° AGESSA (**chiffres uniquement**).

3. Veuillez remplir obligatoirement **TOUTES** les coordonnées de la société de production. **Toute déclaration incomplète vous sera retournée.**

4. La période de déclaration correspond à la période de rémunération.
Pour tout auteur rémunéré entre le 1er janvier et le 31 mars, veuillez cocher le 1er trimestre. Votre déclaration doit être envoyée au plus tard le 15 avril.
Pour la période du 1er avril au 30 juin, veuillez cocher le 2e trimestre. Envoi au plus tard le 15 juillet.
Pour la période du 1er juillet au 30 septembre, veuillez cocher le 3e trimestre. Envoi au plus tard le 15 octobre.
Pour la période du 1er octobre au 31 décembre, veuillez cocher le 4e trimestre. Envoi au plus tard le 15 janvier de l'année suivante.

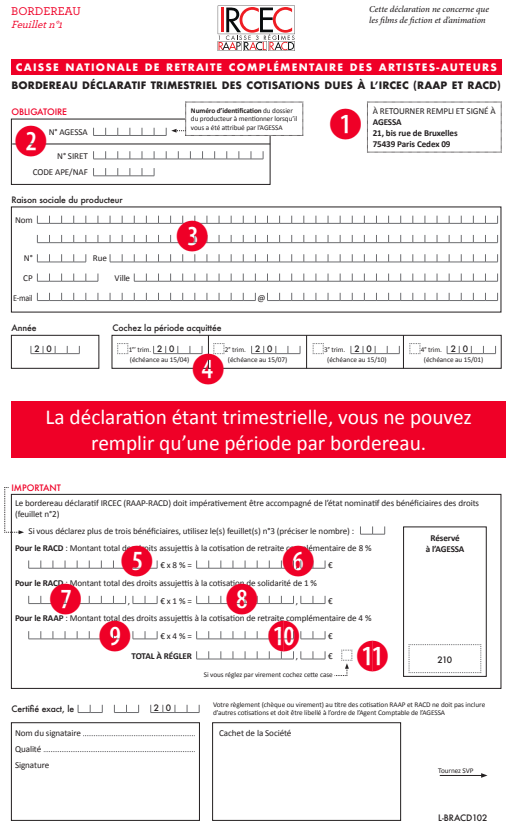

La déclaration étant trimestrielle, vous ne pouvez remplir qu'une période par bordereau.

5. Veuillez noter ici le montant total des redevances brutes de droits d'auteur que vous avez versé aux auteurs assujettis à la cotisation de 8 %.

**Dans tous les cas, votre règlement doit correspondre au montant total à régler.
Vous ne devez pas y inclure d'autres cotisations.**

6. Veuillez calculer et inscrire le montant de la cotisation correspondant à 8 % du montant total des redevances brutes de droits d'auteur.

7. Veuillez noter ici le montant total des redevances brutes de droits d'auteur que vous avez versé aux auteurs assujettis à la cotisation RAAP de 4 %.

8. Veuillez calculer et inscrire le montant de la cotisation correspondant à 4 % du montant total des redevances brutes de droits d'auteur.

9. Veuillez noter ici le montant total des redevances brutes de droits d'auteur que vous avez versé aux auteurs assujettis à la cotisation de 1 %.

10. Veuillez calculer et inscrire le montant de la cotisation correspondant à 1 % du montant total des redevances brutes de droits d'auteur.

11. Veuillez noter ici le montant total à régler correspondant à la somme des montants indiqués par ligne : RACD 8 % ou 1 % et RAAP 4 %.

12. Veuillez reporter la période que vous avez indiquée sur le *feuillet 1*.

13. Vous devez remplir pour chaque auteur concerné, la civilité, le nom, le prénom, l'adresse complète, le numéro de Sécurité sociale ainsi que la date de naissance. **Toute déclaration incomplète vous sera retournée**.

14. Merci de cocher l'activité concernée. **Tout auteur ayant une activité qui ne figure pas dans ce cadre ne fait pas l'objet d'un précompte de cotisations par le producteur.**

15. Veuillez remplir le montant brut des droits assujettis à la cotisation de 4 % de l'auteur.

16. Veuillez remplir le montant brut des droits assujettis à la cotisation de 8 % de l'auteur.

17. Veuillez remplir le montant brut des droits assujettis à la cotisation de 1 % de l'auteur.

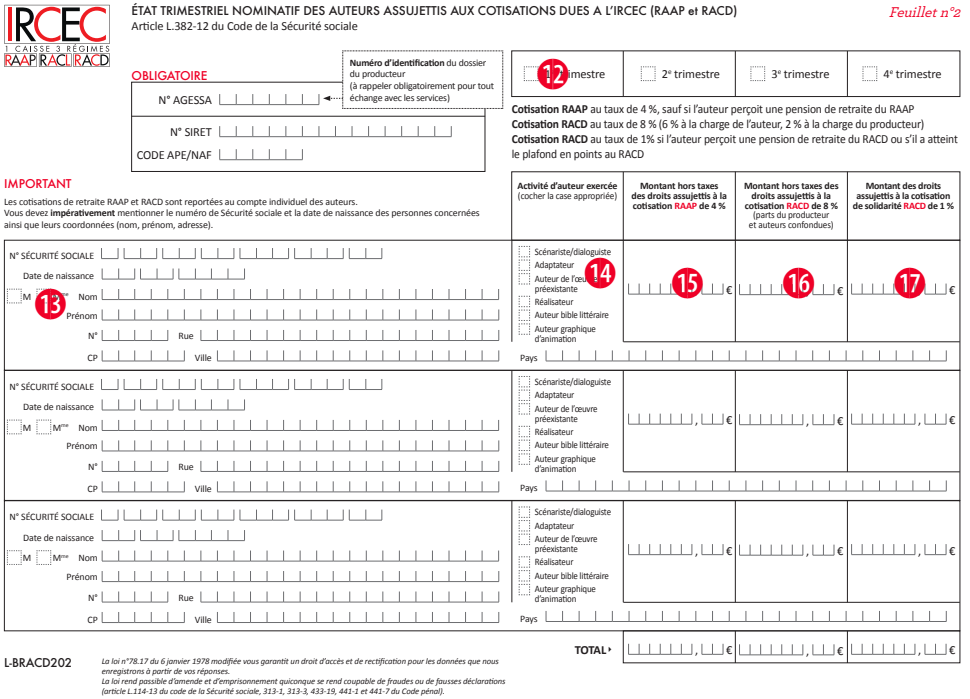

RAPPEL

La déclaration RACD doit être distincte de la déclaration de vos cotisations AGESSA et vous devez adresser deux règlements séparés à l'AGESSA.

ATTENTION
L'auteur est assujetti à la cotisation de 4 % au RAAP et à une cotisation au RACD : la cotisation au RACD est soit de 8 %, soit de 1 %. Veuillez choisir la colonne 16 ou 17.